

DEC130058DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Fatma BEN-ABDALLAH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8104 intitulée Institut Cochin

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8104, intitulée « Institut Cochin », dont le directeur est Monsieur Pierre-Olivier COURAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Fatma BEN-ABDALLAH, assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatma BEN-ABDALLAH, délégation est donnée à Madame Christine BARRIOS, technicienne classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine BARRIOS, délégation est donnée à Monsieur Yannig PAUCHONT, technicien classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannig PAUCHONT, délégation est donnée à Madame Patricia MERALLI, technicienne classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MERALLI, délégation est donnée à Madame Sandrine DUARTE, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine DUARTE, délégation est donnée à Madame Ourdia HAMMOUM, technicienne classe normale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ourdia HAMMOUM, délégation est donnée à Madame Florence FOUCHY, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013

Le Directeur d'unité
Pierre-Olivier COURAUD